Logo INLB

# Demande de congé sans solde

# dans le cadre de l’entente

# signée entre le scfp et l’inlb

Date de la demande:

Nom du salarié ou de la salariée:

Matricule:

Centre d’activités ou service:

Nombre d'heures de congé de travail dont je désire bénéficier

Période du 1er avril       au 31 mars

La prise de congé devrait s’effectuer aux périodes suivantes (sujet à modification) :

Date des congés :

Signature du salarié ou de la salariée:

Autorisation du supérieur immédiat ou de la supérieure immédiate:

Autorisation du service de gestion des ressources humaines: